



Anael finance WS

Intégrations - traitements multi-société

Documentation

© Copyright 2012 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael finance WS Numéro de version

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : octobre 10, 2013

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Documents liés	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Groupes de sociétés.....	7
Principe général.....	7
Paramétrage des groupes.....	7
Maintenance de l'entête du groupe de sociétés :	8
Maintenance du détail du groupe de sociétés :	9
Chapitre 2 Intégration des écritures par groupe de sociétés	15
Intégration des écritures.....	15
Prise de paramètre.....	15
Editions de contrôle.....	18
Chapitre 3 Traitement des anomalies par groupe de sociétés	21
Edition des anomalies de validation du brouillard.....	21
Prise de paramètre.....	21
Détail du groupe	22
Recyclage des anomalies	27
Prise de paramètre.....	27
Détail du groupe	28
Chapitre 4 Gestion des droits.....	31
Droits en écriture sur les intégrations d'écritures.....	31
Droits en édition sur les anomalies de validation du brouillard.....	31
Droits en écriture sur le recyclage des anomalies	32

À propos de ce manuel

Ce document a pour objectif de présenter les principes fonctionnels de l'intégration des écritures en multi-société.

Les traitements en multi société reposent sur la sélection d'un « groupe de sociétés », puis le lancement des traitements en multi-soumission pour chaque société composant le groupe de sociétés.

L'intégration des écritures par groupe de sociétés concerne les traitements suivants :

- Intégration des écritures
- Edition des anomalies de validation du brouillard
- Recyclage des anomalies de validation du brouillard

Tous ces traitements sont lancés **en Détail par société du groupe** : Ils sont lancés en une seule demande, et sont exécutés sur chaque société qui compose le groupe de sociétés.

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor FMS Anael Finance Ws

Périmètre du document

N/A

Pré-requis

Aucun

Documents liés

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	15 mars 2010	Claudie ENEZ	Création document
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <http://www.infortreme.com/>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Principe général

Les groupes de sociétés sont paramétrés par environnement, en amont des sociétés, et peuvent être constitués de

- société
- société et établissement
- société et périmètre

Il est possible de panacher au sein d'un groupe de sociétés, des sociétés différentes avec ou sans établissement, avec ou sans périmètre :

- une société 'S001' sans établissement et sans périmètre,
- une société 'S002' avec établissement(s) et
- une société 'S002' ou 'S003' avec périmètre (s)

Il est possible de panacher au sein d'un groupe de sociétés, une même société avec des établissements et des périmètres

- une société « S001 » et l'établissement 0008, avec la société « S001 » et le périmètre P17.

Il est impossible de panacher au sein d'un groupe de sociétés, un code société avec étab et périmètre à blanc, avec ce même code société avec un établissement ou un périmètre.

- une société 'S001', établissement à blanc et périmètre à blanc (=tous les établissements) avec Société 'S001' et un établissement
- une société 'S002' établissement à blanc et périmètre à blanc (=tous les établissements) avec Société 'S002' et un périmètre

Paramétrage des groupes

Les groupes de sociétés sont accessibles par le menu :

Paramétrer / Groupes de sociétés

Les groupes de sociétés sont composés :

- d'un enregistrement entête

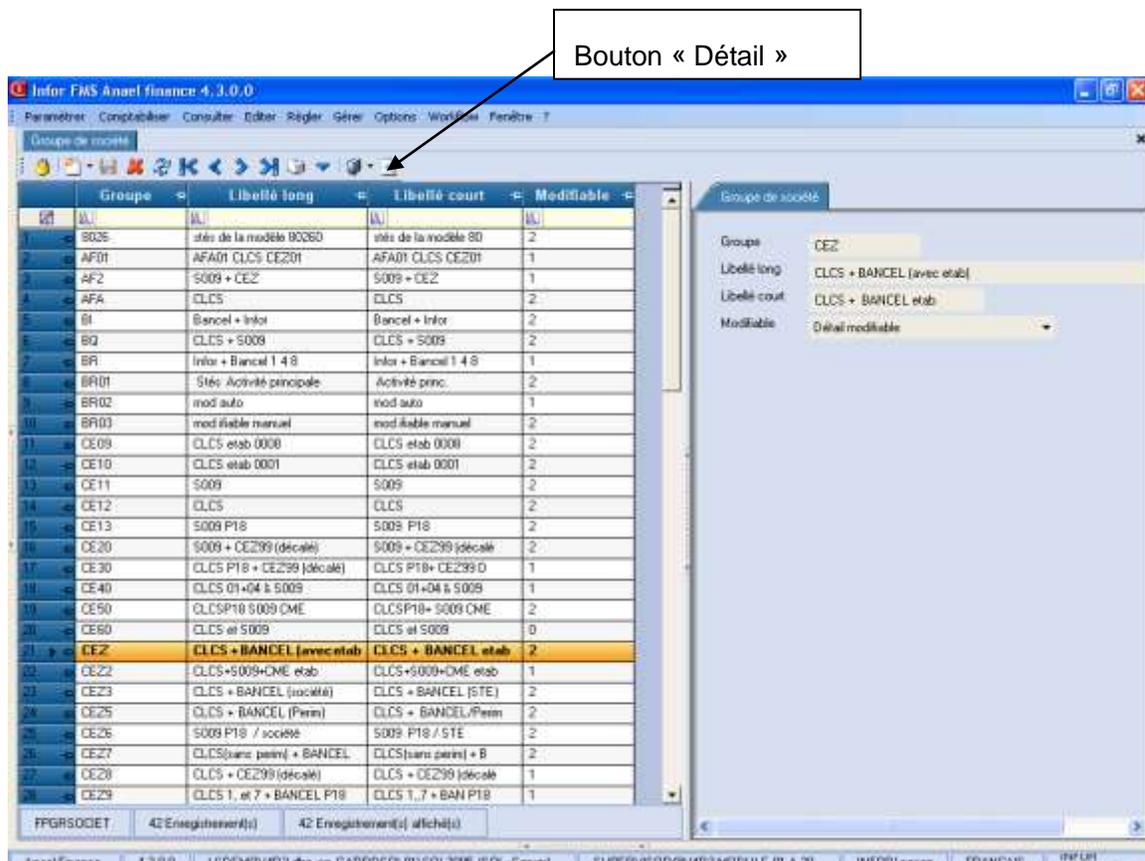
- d'un ou plusieurs enregistrements détails correspondant aux éléments qui composent ce groupe.

Il est possible de définir au niveau de l'entête du groupe, si le groupe de sociétés est modifiable par l'utilisateur lors du lancement des traitements en multi-société (Intégrations, éditions, consultations). Les différents choix sont les suivants :

- Détail non modifiable (code 0)
- Mise à jour automatique du détail (Code 1)
- Détail modifiable (code 2)

Maintenance de l'entête du groupe de sociétés :

La maintenance des groupes de sociétés se présente comme suit :



Création des groupes de sociétés

- Groupe : Code du groupe sur 4 caractères alphanumériques
- Libellé long du groupe
- Libellé court du groupe
- Modifiable :

Lors des traitements, l'utilisateur peut être amené à modifier **ponctuellement** le groupe pour ajouter ou supprimer des sociétés, des établissements ou des périmètres. Cette mise à jour est valable uniquement le temps du traitement, et n'impacte jamais le paramétrage d'origine du groupe de sociétés.

La mise à jour du contenu du groupe dépend de la valeur de la zone « Modifiable ». Les valeurs possibles sont proposées dans une combo box :

Détail non modifiable :

Le contenu du groupe de société n'est pas modifiable ponctuellement lors des traitements multi société de comptabilité générale. Il ne peut donc pas être modifié par l'utilisateur.

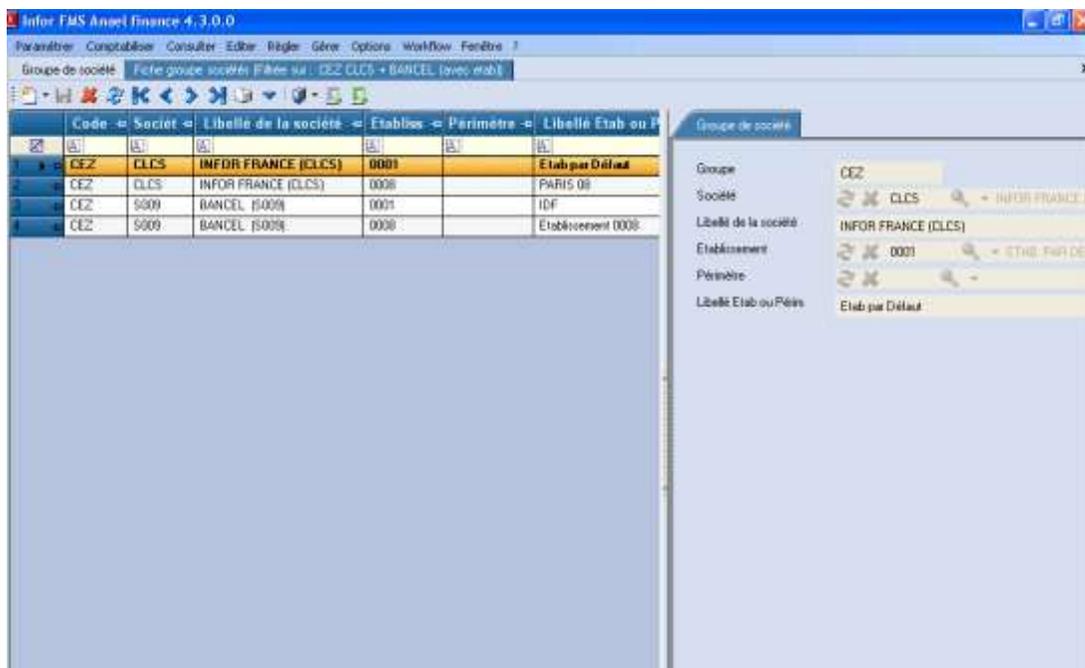
Mise à jour auto du détail :

Cette option permet de supprimer **ponctuellement et automatiquement** les sociétés du groupe qui sont en anomalie lors des traitements multi société. Cette fonction empêche toute autre mise à jour du groupe de sociétés.

Détail modifiable :

Si le groupe est modifiable, l'utilisateur peut ajouter ou supprimer ponctuellement des éléments du groupe dans les éditions et les consultations multi société.

Lorsque l'entête du groupe de sociétés est créé, le bouton « Détail » permet de renseigner le détail du groupe c'est-à-dire les différents éléments (société, ou société.étab ou société/périmètre) qui composent le groupe.



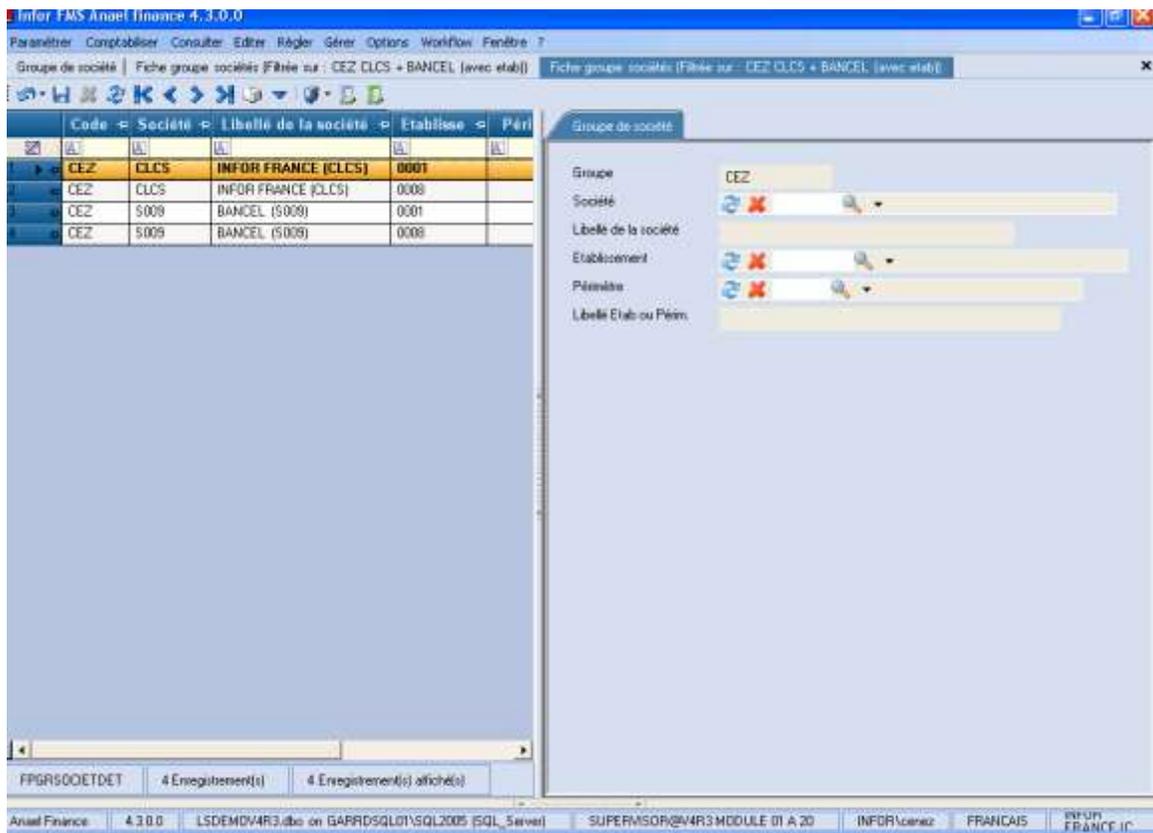
Maintenance du détail du groupe de sociétés :

La maintenance du groupe de sociétés peut s'effectuer de deux manières :

- Ajout d'enregistrements directement dans le tableur par le bouton « Nouveau ». Suppression possible des enregistrements par le bouton « Supprimer ».
- Ajout d'enregistrements en rafale dans le tableur via les boutons « Etablissements » et/ou « Périmètre ».

1 Ajout d'enregistrements directement dans le tableur :

Cliquer sur le bouton « Nouveau ». L'utilisateur doit renseigner le code société car cette zone est obligatoire. Les deux zones « Etablissement » et « Périmètre » sont facultatives. Si la zone « Etablissement » est renseignée, la zone « Périmètre » est alors protégée. Si la zone « Périmètre » est renseignée, la zone « Etablissement » est alors protégée. Ces deux zones peuvent être validées à blanc également (= Tous établissements confondus).

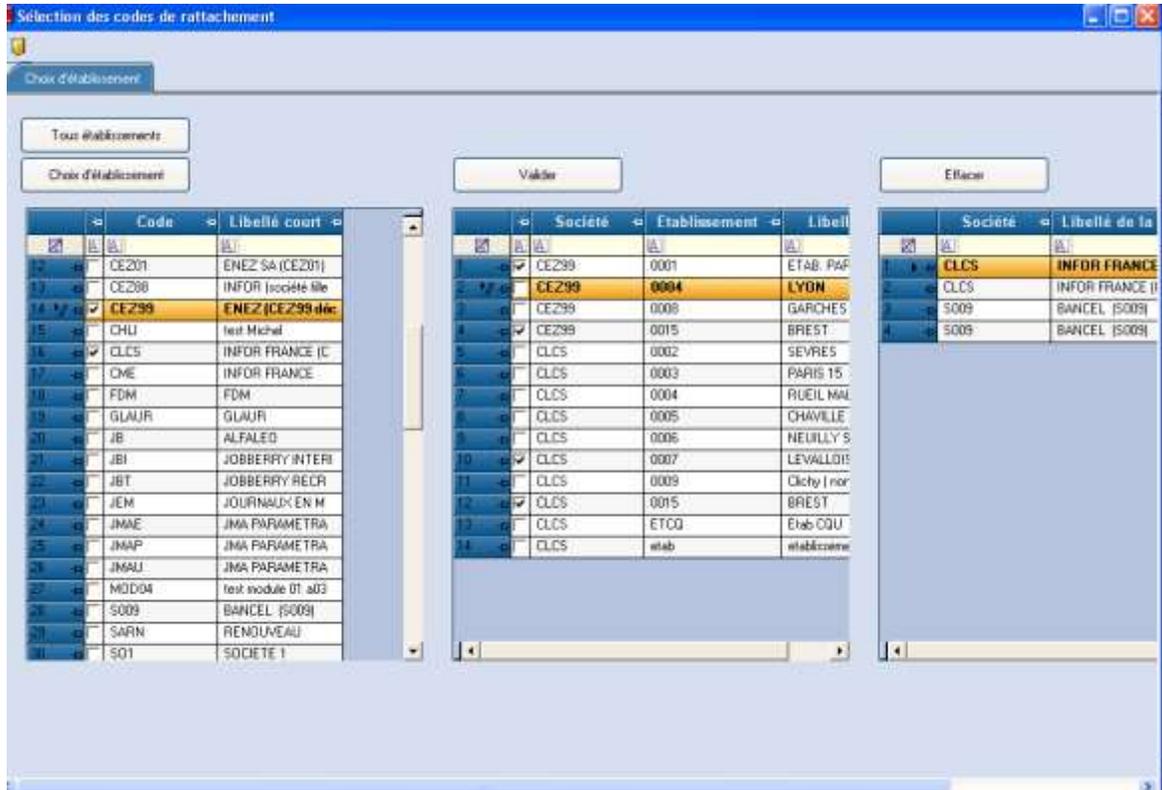


Le bouton « Supprimer » permet de supprimer des enregistrements directement dans le tableur le cas échéant.

2 Mise à jour des enregistrements en rafale : Les boutons 'Etablissement' et 'Périmètre' permettent la constitution du groupe de sociétés « en rafale » et non plus enregistrement par enregistrement. Dans les traitements multi société :

- si sur un même code société, un établissement est renseigné plusieurs fois parce qu'il existe dans 2 périodes ou dans un période et en tant qu'établissement, il ne sera traité qu'une fois dans le traitement multi société.
- Le contrôle et la recherche des paramètres sont effectués par rapport à la société courante (périodes, versions extracomptables, ...). Ce qui sous-entend que les sociétés composant

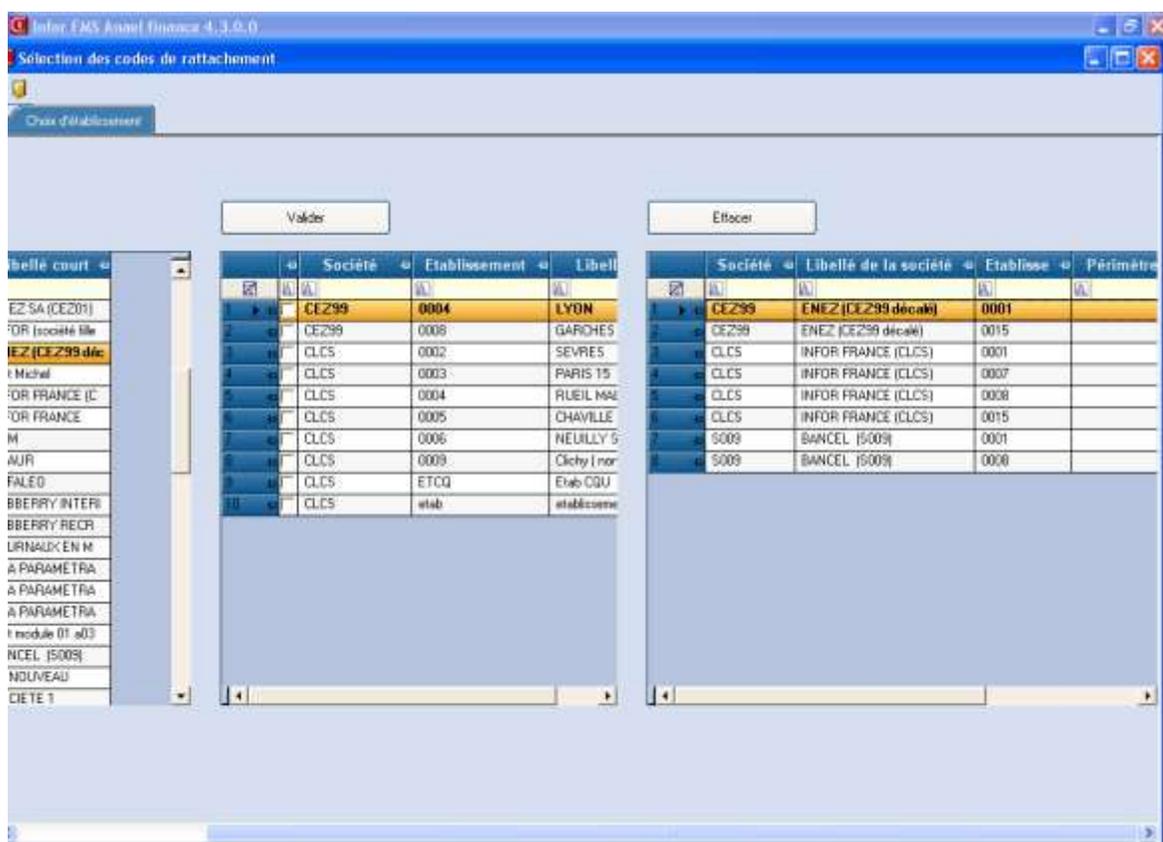
Cocher la ou les sociétés dans le tableau de gauche, puis cliquer sur « Choix d'établissement ». Les sociétés sélectionnées s'affichent alors avec leurs établissements respectifs dans **le tableau du milieu**, Cocher le ou les établissements à affecter au groupe puis cliquer sur le bouton « Valider ». Dès lors, les enregistrements sélectionnés sont mis à jour dans le tableau de droite.



Tableur de droite :

Dès la validation des enregistrements (sociétés tous établissements confondus ou société/établissement), ces derniers sont mis à jour dans le tableau de droite.

Les enregistrements qui sont affichés dans le tableau de droite correspondent aux éléments constitutifs du groupe de sociétés.



Sur le tableur de droite, le bouton « **EFFACER** » permet de supprimer un ou plusieurs enregistrements générés par erreur sur le groupe de société.

Le bouton « **Périmètre** » repose sur le même principe que la sélection des établissements.

Les boutons qui seront proposés en maintenance du détail du groupe seront :

- Tous périmètres
- Choix de périmètre.

Gestion des droits sur la table des groupes de sociétés :

En « Maintenance des groupes de sociétés », aucun droit en « Ecriture, en édition et en consultation » n'est contrôlé sur les sociétés, et les établissements qui constituent le détail du groupe. Ce principe est appliqué à toutes les tables de références de Finance WS.

Les droits sont contrôlés sur les paramètres uniquement lors de l'exécution des traitements.

Chapitre 2 Intégration des écritures par groupe de sociétés

2

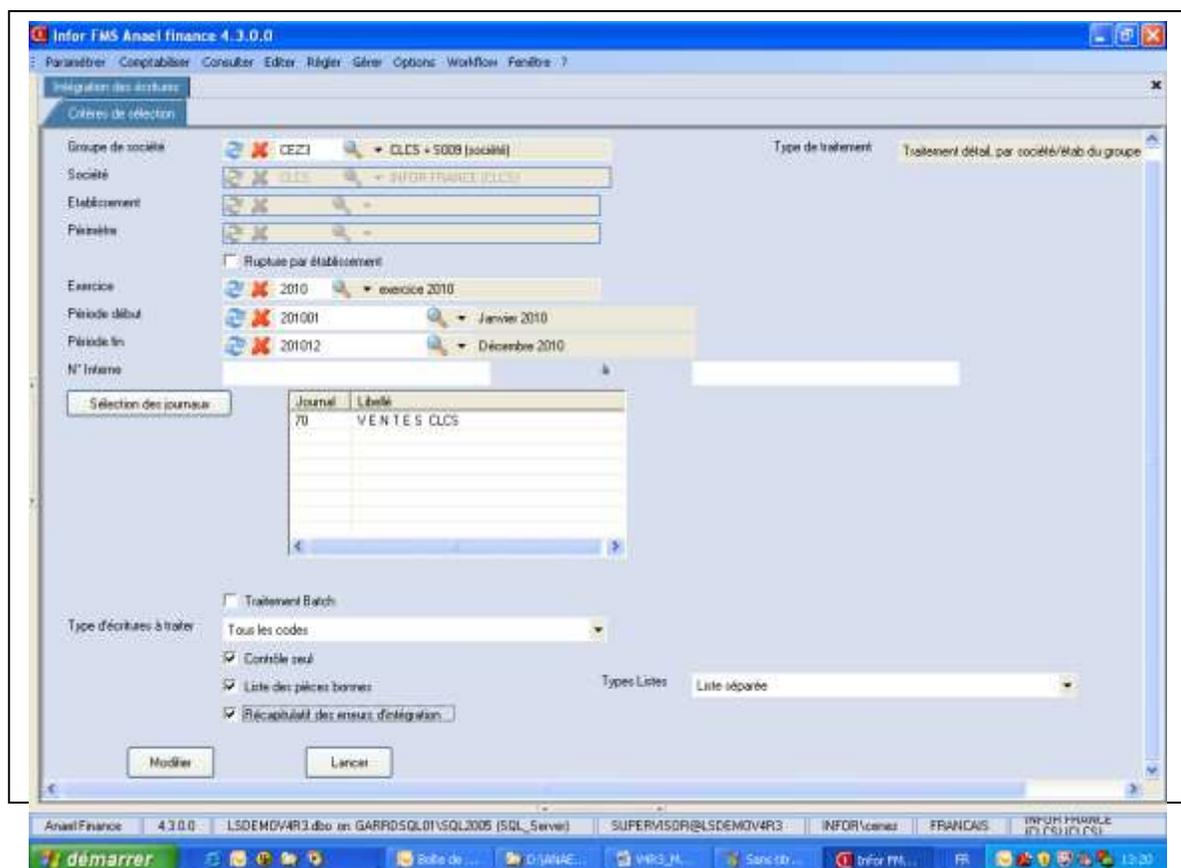
Intégration des écritures

Prise de paramètre

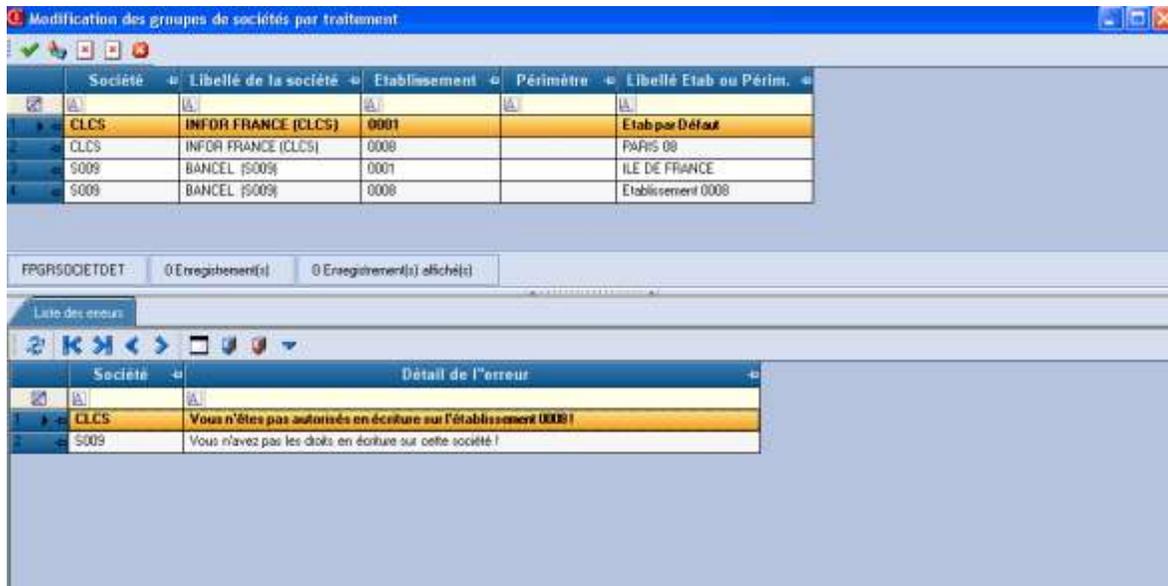
En sélectionnant un groupe de sociétés, ce traitement permet d'intégrer les écritures pour chaque société du groupe.

Ce traitement en « Détail » est lancé en une seule demande, puis active l'intégration des écritures en multi-soumission. Ce traitement génère les éditions de contrôle par société du groupe. Le détail du groupe est rappelé sur la page de garde.

L'écran de sélection se présente comme suit :



Le détail du groupe de sociétés s'affiche comme suit :



Lorsque des sociétés, établissement ou périmètre sont en erreur, l'utilisateur peut :

- Mettre à jour automatiquement la liste, si l'option a été retenue au niveau de l'entête du groupe de sociétés
- Modifier le groupe de sociétés par le bouton pour ajouter ou supprimer des établissements si le code groupe est modifiable au niveau de l'entête. Ce principe est identique à celui de la maintenance des groupes de sociétés.
- Modifier le groupe de sociétés par le bouton pour ajouter ou supprimer des périmètres si le code groupe est modifiable au niveau de l'entête. Ce principe est identique à celui de la maintenance des groupes de sociétés.
- Valider le groupe de sociétés par le bouton . Cette fonction valide l'ensemble des paramètres du groupe de sociétés. Si toutes les conditions sont réunies, alors l'intégration des écritures peut être activée.
- Annuler le choix du groupe de sociétés le bouton « Annuler » .

L'intégration des écritures par groupe de sociétés est lancée en « Détail par société » uniquement.

Ce traitement est lancé en une seule demande, et génère autant d'éditions que d'éléments dans le groupe de sociétés. Le détail du groupe est rappelé sur la page de garde.

Le traitement contrôle les droits en « Ecriture » uniquement sur les « sociétés » du groupe, même si le groupe est constitué d'éléments société/établissement ou société/Périmètre.

Principaux contrôles des paramètres de sélection :

Groupe de sociétés :

En traitement multi-société, le code groupe de sociétés doit être renseigné.

Si le profil utilisateur est associé à un rôle de type non administrateur, les « droits en écriture » sont contrôlés sur les sociétés et les établissements du groupe (si le droit sur les établissements est activé dans les sociétés du groupe). Seuls les sociétés et les établissements autorisés en « Ecriture » pour le rôle peuvent être validés.

Les sociétés en erreur sont mises en évidence dans le tableur. L'utilisateur a la possibilité d'occulter les sociétés en anomalie si la « Mise à jour automatique » du groupe est autorisée. Cette suppression des sociétés en anomalie est temporaire, car elle est valable le temps du traitement en cours uniquement.

Etablissement et Périmètre : En traitement multi-société, ces deux zones sont protégées dès qu'un groupe de sociétés est sélectionné.

Rupture par établissement : cette zone est exploitée si l'édition est lancée en Détail :

- Si cochée, alors les éditions sont générées par établissement.
- Si non cochée en traitement multi société, les éditions sont générées au niveau société, c'est-à-dire tous établissements confondus (si argument = société seule). Si argument = société/établissement, le code établissement est édité dans l'entête de l'édition. Si argument = société/périmètre, alors le périmètre est édité dans l'entête de l'édition.

Exercice

Le code exercice doit exister sur la société courante.

Périodes : Période début : facultative. Période de fin : facultative.

Il est possible de valider des périodes qui n'existent pas sur la société courante.

N° interne début et fin : idem au standard

Journaux : la piqliste des journaux correspond à celle de la société courante.

Traitement BATCH : si coché, le traitement est lancé en soumission afin de libérer la session en cours.

Type d'écritures : idem au standard

Contrôle seul : idem au standard

Liste des pièces bonnes : idem au standard

Récapitulatif des erreurs d'intégration : idem au standard

Type de liste : idem au standard

Editions de contrôle

Traitement en DETAIL : la page de garde rappelle le détail des sociétés du groupe :



LISTE DES ECRITURES BONNES A INTEGRER

CLCS INFOR FRANCE (CLCS)

Critères de sélection

Groupe société	CEZ3 CLCS + S009 (STE)	Traitement détail
Etablissement		
Périm ètre		
Rupture par établissement	<input type="checkbox"/>	
Exercice	2010	exercice 2010
Période de début		
Période de fin		
Num éro interne début		
Num éro interne fin		
Type d'écritures à traiter	Ecritures Com ptables/Extra-com ptables	
Contrôle seul	<input checked="" type="checkbox"/>	
Liste des pièces bonnes	<input checked="" type="checkbox"/> Type listing	Liste séparée
Mode Batch	<input type="checkbox"/>	
Journaux	70 V E N T E S CLCS	

La page de garde rappelle le détail du groupe :



LISTE DES ECRITURES BONNES A INTEGRER

CLCS INFOR FRANCE (CLCS)

Groupe société

CEZ3 CLCS + S009 (STE)

Détail du groupe

Société	Périmètre	Etablissement
CLCS		
S009		

Traitement en DETAIL : Les listes de contrôles sont éditées par éléments du groupe :

													LISTE DES ECRITURES		Période: 201005	
CLCS INFOR FRANCE (CLCS) Etablissement : Tous						PERIODE 201005 - : 01/05/2010 A 31/05/2010			Utilisateur : SUP		Le : 21/05/2010 à 16:11:24		Page 3			
						JOURNAL 70 VENT E S CLCS			EXERCICE 2010		Ecritures Comptables					
Date compta	N° Enreg	N° seq	Etab	Date doc	Réf doc	Libellé	CG	Tiers	Moy.paie	Echéance	TVA	Montant débit	Montant crédit			
21/05/2010	FT300	00001	0008	21/05/2010	XFT300	START AND CO	411110	C C640	4	21/05/2010	0	1 500,00				
N° Interne : 201005211547050000 Tiers 2 : Lit : RIB : BAP : A Cycle : RESP : Flux : Sign : SUP Dom : Devise : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 1 500,00 Débit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 : Typ.Pièce : FAC																
21/05/2010	FT300	00002	0008	21/05/2010	XFT300	START AND CO	445730	C C640	4	21/05/2010	4 0		246,82			
N° Interne : 201005211547050000 Tiers 2 : Lit : RIB : BAP : A Cycle : RESP : Flux : Sign : SUP Dom : Devise : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 246,82 Crédit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 : Typ.Pièce : FAC																
21/05/2010	FT300	00003	0008	21/05/2010	XFT300	START AND CO	700620				4 0		1 254,18			
N° Interne : 201005211547050000 Tiers 2 : Lit : RIB : BAP : Cycle : RESP : Flux : Sign : SUP Dom : Devise : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 1 254,18 Crédit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 : Typ.Pièce : FAC N° ligne ana : 00001 Unité : Quantité : Montant société : - 1 254,18 Montant devise : - 1 254,18 Ave 0 : Agences (0) NAT62 62 C1620																
Total Pièce : 201005211547050000 Analytique : 0,00							1254,18		CG :		1500,00		1500,00			
21/05/2010	FA900	00001	0008	21/05/2010	XFA900	START AND CO	411110	C C640	4	21/05/2010	0	8 000,00				
N° Interne : 201005211609310000 Tiers 2 : Lit : RIB : BAP : A Cycle : RESP : Flux : Sign : SUP Dom : Devise : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 8 000,00 Débit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 : Typ.Pièce : FAC																
21/05/2010	FA900	00002	0008	21/05/2010	XFA900	START AND CO	445730	C C640	4	21/05/2010	4 0		1 311,04			
N° Interne : 201005211609310000 Tiers 2 : Lit : RIB : BAP : A Cycle : RESP : Flux : Sign : SUP Dom : Devise : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 1 311,04 Crédit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 : Typ.Pièce : FAC																
21/05/2010	FA900	00003	0008	21/05/2010	XFA900	START AND CO	700620				4 0		6 688,96			
N° Interne : 201005211609310000 Tiers 2 : Lit : RIB : BAP : Cycle : RESP : Flux : Sign : SUP Dom : Devise : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 6 688,96 Crédit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 : Typ.Pièce : FAC N° ligne ana : 00001 Unité : Quantité : Montant société : - 6 688,96 Montant devise : - 6 688,96 Ave 0 : Agences (0) NAT62 62 C1620																
Total Pièce : 201005211609310000 Analytique : 0,00							6688,96		CG :		8000,00		8000,00			
Total Journal : 70 - VENT E S CLCS pour la période 201005 -												9500,00		9500,00		

Chapitre 3 Traitement des anomalies par groupe de sociétés

3

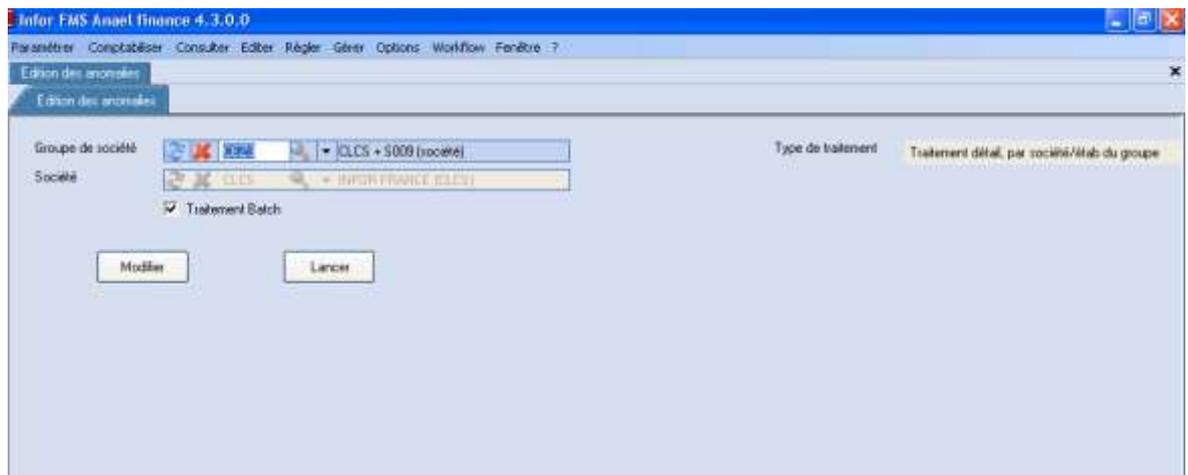
Edition des anomalies de validation du brouillard

Prise de paramètre

En sélectionnant un groupe de sociétés, ce traitement permet d'éditer pour chaque société du groupe, les anomalies générées lors de la validation du brouillard.

Ce traitement en « Détail » est lancé en une seule demande, puis génère les éditions en multi-soumission. Les anomalies de validation du brouillard sont toujours éditées en rupture par société. Ce traitement génère autant d'éditions que de sociétés dans le groupe. Le détail du groupe est rappelé sur la page de garde.

L'écran de sélection se présente comme suit :



Rappel fonctionnel :

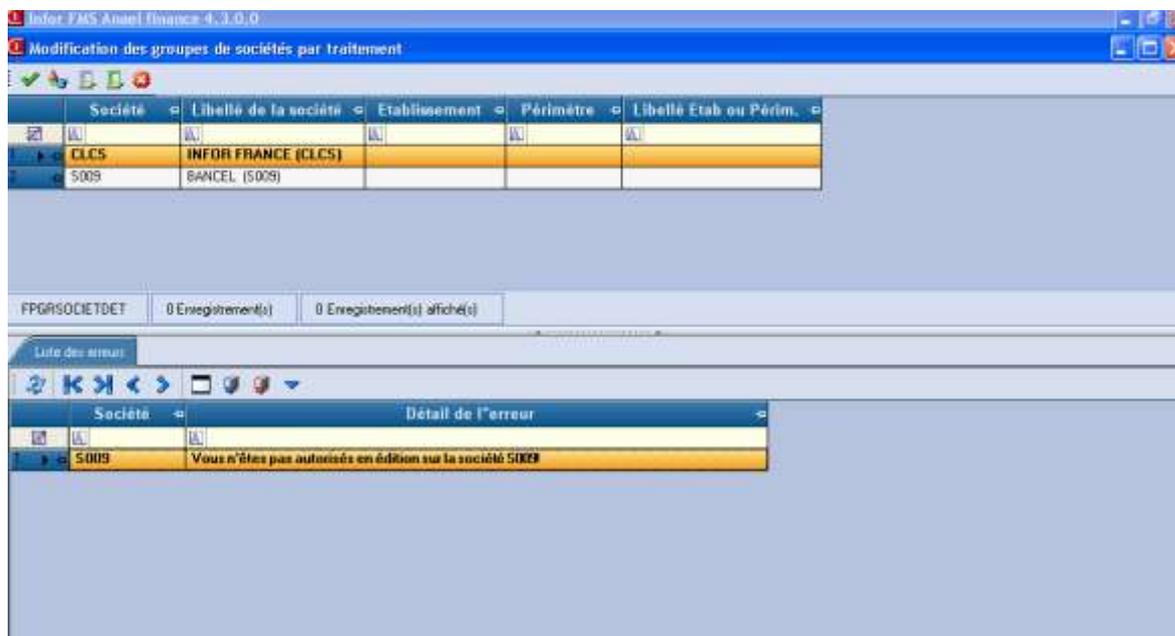
La validation du brouillard peut mettre en évidence des anomalies qui sont générées lors de l'intégration des pièces comptables dans les fichiers historiques comptables et analytiques. Les pièces en anomalie sont identifiées par la mise à jour d'un top anomalie dans le brouillard FMBROUILLARD. Dès qu'une anomalie est détectée sur un mouvement de la pièce, tous les mouvements de la pièce sont automatiquement affectés du même top anomalie. Les pièces en anomalies ne sont jamais intégrées partiellement ou totalement dans les historiques comptables.

Les différents types d'anomalie sont les suivants :

- 1 = Pièce non équilibrée par société
- 2 = Anomalie sur portefeuille
- 3 = Erreur sur les inter-établissements
- 4 = Erreur lors de la génération des OD de TVA
- 5 = Erreur lors de l'extourne
- 6 = Pièce d'origine n'est pas équilibrée par établissement
- 7 = La pièce d'extourne n'est pas équilibrée par établissement
- 8 = Erreur sur imputation analytique
- I = Erreur d'insertion

Détail du groupe

Lorsque l'utilisateur clique sur le bouton « Editer », le détail du groupe de sociétés s'affiche, mettant en évidence les enregistrements en erreur dans le tableau de validation du groupe de sociétés.



Le principe de mise à jour du détail du groupe de sociétés, et des contrôles de validité des enregistrements est identique à celui de l'intégration des écritures.

Toutefois le traitement contrôle les droits en « Edition » uniquement sur les « sociétés » du groupe, même si le groupe est constitué d'éléments société/établissement ou société/Périmètre.

L'édition des anomalies par groupe de sociétés est lancée en « Détail par société du groupe ». Le traitement génère autant d'éditions que de sociétés dans le groupe de sociétés. Le détail du groupe est rappelé sur la page de garde.

Principaux contrôles des paramètres de sélection :

Groupe de sociétés :

En traitement multi-société, le code groupe de sociétés doit être renseigné.

Si le profil utilisateur est associé à un rôle de type non administrateur, les « droits en édition » sont contrôlés sur les sociétés du groupe. Seules les sociétés autorisées en édition pour le rôle peuvent être validées. Les sociétés en erreur sont mises en évidence dans le tableur du détail du groupe. L'utilisateur a la possibilité d'occulter ces enregistrements en anomalie si la « Mise à jour automatique » du groupe est autorisée. Cette suppression des sociétés en anomalie est temporaire, car elle est valable uniquement le temps du traitement en cours.

Traitement BATCH :

En traitement multi-société, cette zone est cochée par défaut afin de libérer la session en cours.

Traitement en DETAIL : la page de garde rappelle le détail des sociétés du groupe :



LISTE DES ANOMALIES DU BROUILLARD

Groupe sociétés	Société	Périmètre	Etablissement
	CLCS		
	S009		

Traitement en DETAIL : Liste des anomalies de validation du brouillard sur la seconde société du groupe

														
LISTE DES ECRITURES														
Période : 201001														
PERIODE 201001 01/01/2010 A 31/01/2010 Utilisateur : SUP Le : 06/05/2010 à 11:52:34 Page 1														
JOURNAL 80Z.OD avec extourne EXERCICE 2010														
S009 BANCEL (S009)														
Date comp	N° Enreg	N° seq	Bab	Date doc	Réf doc	Libellé	CG	Tiers	Mov. paie	Echéance	TVA	Montant débit	Montant crédit	
15/01/2010	EXT532	00001	0001	15/01/2010	XEXT532	ACH SERVICE/IMPORT	600900				N	38 000,00		
N° Interne : 201004150842023997		Tiers 2		Lit : RIB		BAP : Cycle :		RESP : Flux :		Sign : Dom :				
Devis : Taux : 1,00		Montant devise :		38 000,00		Débit		N° affect 1		N° affect 2		N° affect 3		
EUR		N° ligne ana :		00000		Unité :		Quantité :		Montant société		38 000,00		
Anomalies N° : 5		***Erreur lors de l'extourne***												
15/01/2010	EXT532	00001	0001	15/01/2010	XEXT532	ACH SERVICE/IMPORT	600900					38 000,00		
N° Interne : 201004150842023997		Tiers 2		Lit : RIB		BAP : Cycle :		RESP : Flux :		Sign : Dom :				
Devis : Taux : 1,00		Montant devise :		38 000,00		Débit		N° affect 1		N° affect 2		N° affect 3		
EUR		N° ligne ana :		00001		Unité :		Quantité :		Montant société		38 000,00		
Anomalies N° : 5		***Erreur lors de l'extourne***												
15/01/2010	EXT532	00002	0001	15/01/2010	XEXT532	ACH SERVICE/IMPORT	700900				N		38 000,00	
N° Interne : 201004150842023997		Tiers 2		Lit : RIB		BAP : Cycle :		RESP : Flux :		Sign : Dom :				
Devis : Taux : 1,00		Montant devise :		38 000,00		Crédit		N° affect 1		N° affect 2		N° affect 3		
EUR		N° ligne ana :		00000		Unité :		Quantité :		Montant société		- 38 000,00		
Anomalies N° : 5		***Erreur lors de l'extourne***												
15/01/2010	EXT532	00002	0001	15/01/2010	XEXT532	ACH SERVICE/IMPORT	700900						38 000,00	
N° Interne : 201004150842023997		Tiers 2		Lit : RIB		BAP : Cycle :		RESP : Flux :		Sign : Dom :				
Devis : Taux : 1,00		Montant devise :		38 000,00		Crédit		N° affect 1		N° affect 2		N° affect 3		
EUR		N° ligne ana :		00001		Unité :		Quantité :		Montant société		- 38 000,00		
Anomalies N° : 5		***Erreur lors de l'extourne***												
Total Pièce : 201004150842023997							Analytique :		38000,00		38000,00		CG :	
											76000,00		76000,00	

Recyclage des anomalies

Prise de paramètre

En sélectionnant un groupe de sociétés, ce traitement permet de recycler les écritures en anomalie dans le brouillard pour chaque société du groupe.

Ce traitement en « Détail » est lancé en une seule demande, puis active le recyclage des écritures en anomalies en multi-soumission. Ce traitement est exploité par société du groupe.

L'écran de sélection se présente comme suit :

Si la validation du brouillard met en évidence des anomalies lors de l'intégration des pièces comptables dans les historiques, ces dernières doivent être recyclées par l'utilisateur afin de procéder aux corrections nécessaires.

Pour ce faire, ce traitement permet de recycler les anomalies de deux manières possibles :

- Transfert en réserve
- Remise à blanc du code anomalie

Détail du groupe

Lorsque l'utilisateur clique sur le bouton « Lancer », le détail du groupe de sociétés s'affiche, mettant en évidence les enregistrements en erreur dans le tableur de validation du groupe de sociétés.



Le principe de mise à jour du détail du groupe de sociétés, et des contrôles de validité des enregistrements est identique à celui de l'édition des anomalies du brouillard. Toutefois le traitement contrôle les droits en « Ecriture » uniquement sur les « sociétés » du groupe, même si le groupe est constitué d'éléments société/établissement ou société/Périmètre.

Le recyclage des anomalies par groupe de sociétés est lancé en « Détail par société du groupe ».

Principaux contrôles des paramètres de sélection :

Groupe de sociétés :

En traitement multi-société, le code groupe de sociétés doit être renseigné.

Si le profil utilisateur est associé à un rôle de type non administrateur, les « droits en écriture » sont contrôlés sur les sociétés du groupe. Seules les sociétés autorisées en édition pour le rôle peuvent être validées. Les sociétés en erreur sont mises en évidence dans le tableur du détail du groupe. L'utilisateur a la possibilité d'occulter ces enregistrements en anomalie si la « Mise à jour automatique » du groupe est autorisée. Cette suppression des sociétés en anomalie est temporaire, car elle est valable le temps du traitement en cours uniquement.

Type de traitement :

- Transfert en réserve :

Toutes les écritures en anomalie respectant les critères de sélection sont transférées automatiquement dans la table des écritures en réserve FMRESERVE. Ce traitement de « Transfert en réserve » est exécuté pour chaque société du groupe.

Les pièces traitées sont automatiquement épurées dans le brouillard FMBROUILLARD. Ce traitement permet ainsi à l'utilisateur de rappeler les pièces en anomalie en « saisie des écritures » via la fonction « Charger ». Il peut alors procéder aux modifications nécessaires afin de valider à nouveau la pièce comptable.

- Remise à blanc du code anomalie

« La remise à blanc du code anomalie » remet à blanc le top anomalie dans le brouillard sur toutes les écritures en anomalie qui respectent les critères de sélection. Ce traitement est exécuté pour chaque société du groupe.

Cette procédure permet de conserver les pièces comptables dans le brouillard. L'utilisateur procède alors aux modifications de paramétrage nécessaires afin de corriger les anomalies de validation du brouillard (*Exemples : paramétrage des comptes de liaisons pour les écritures inter-établissement, paramétrage de la période de réception de l'extourne dans le journal etc..*). Si le top anomalie est remis à blanc sur les pièces, et que l'utilisateur a procédé aux modifications de paramétrage, il peut alors relancer la validation du brouillard afin de comptabiliser les pièces comptables dans les historiques comptables.

Sélection par journal : si cette zone est cochée, les zones « Journal, établissement et période » sont déprotégées.

Journal : facultatif

Si le journal est renseigné, il doit exister sur la société courante. La piqliste des journaux correspond à celle de la société courante.

Etablissement : facultatif

Si l'établissement est renseigné, il doit exister sur la société courante. La piqliste des établissements correspond à celle de la société courante.

Période : facultative.

En traitement multi société, il est possible de valider une période qui n'existe pas sur la société courante. La piqliste des périodes correspond à celle de la société courante.

Sélection par numéro interne : si cette zone est cochée, les zones « numéro interne début et fin » sont déprotégées.

N° interne début et fin : zones facultatives.

Traitement BATCH :

En traitement multi-société, cette zone est cochée par défaut afin de libérer la session en cours

Droits en écriture sur les intégrations d'écritures

Dans l'intégration des écritures par groupe de sociétés, le droit en « Ecriture » est contrôlé sur les sociétés, les établissements et les journaux. Le droit en « Ecriture » n'est pas contrôlé les comptes généraux et les centres d'imputations.

Les profils utilisateurs associés à un rôle de type « Administrateur » : Ils peuvent lancer le traitement par groupe de sociétés sans contrainte **de droits en « Ecriture »**.

- Toutes les sociétés et les établissements du groupe sont autorisés en « Ecriture » dès la validation du groupe de sociétés.

- Quelque soit le paramétrage des droits sur les journaux (Onglet Droits/Fiche société), les droits en « Ecriture » sont automatiquement accordés sur les journaux lors de l'intégration des écritures en multi-société. Tous les journaux respectant les critères de sélection sont pris en compte dans le traitement.

Les profils utilisateurs associés à un rôle de type « non administrateur » : Les droits en « Ecriture » sont activés dans l'intégration des écritures par groupe de sociétés sous certaines conditions fonctionnelles :

a) Si le profil utilisateur est associé à un rôle de type « non administrateur », les droits en « Ecriture » sur les sociétés et les établissements du groupe sont contrôlés dès la validation du groupe de sociétés. Les sociétés et /ou établissements non autorisés en « Ecriture » ne peuvent pas être validés dans le tableur du groupe de sociétés.

b) Si les droits sont activés sur les journaux sur tout ou partie des sociétés du groupe (Onglet Droits/fiche société), et si le traitement est lancé par un profil utilisateur associé à un rôle de type « non administrateur », alors le droit en « Ecriture » est contrôlé sur les journaux dans chaque société du groupe. En effet, l'intégration des écritures est toujours lancée en Détail.

c) Si les droits ne sont pas activés sur les journaux sur toutes les sociétés du groupe (Onglet Droits/fiche société), alors les droits en « Ecriture » ne sont donc pas contrôlés sur l'ensemble du groupe de sociétés sélectionné. L'intégration des écritures en multi-société extrait d'office tous les journaux respectant les critères de sélection dans les sociétés du groupe.

Droits en édition sur les anomalies de validation du brouillard

L'édition des anomalies par groupe de sociétés est lancée en une seule demande, et en Détail, c'est-à-dire que le traitement génère un état par société.

Dans l'édition des anomalies de validation du brouillard multi-société, le droit en « Edition » est contrôlé uniquement sur les sociétés, même si certains arguments du groupe sont composés de société/établissement ou société/périmètre.

Le droit en « Edition » n'est pas contrôlé sur les établissements, les comptes généraux, les journaux et les centres d'imputations dans ce traitement.

Les profils utilisateurs associés à un rôle de type « Administrateur » : Les profils utilisateurs associés à un rôle de type « Administrateur » peuvent lancer le traitement par groupe de sociétés sans contrainte **de droits en « Edition »**. Toutes les sociétés du groupe sont autorisées en « Edition » dès la validation du groupe de sociétés.

Les profils utilisateurs associés à un rôle de type « non administrateur » :

Si les profils utilisateurs sont associés à un rôle de type « non administrateur », les droits en « Edition » sur les sociétés du groupe sont contrôlés dès la validation du groupe de sociétés. Les sociétés non autorisées en « Edition » ne peuvent pas être validées par l'utilisateur dans le tableur du groupe de sociétés.

Droits en écriture sur le recyclage des anomalies

Le recyclage des anomalies par groupe de sociétés est lancé en une seule demande, et en Détail c'est-à-dire par société du groupe.

Dans le recyclage des anomalies de validation du brouillard multi-société, le droit en « Ecriture » est contrôlé seulement sur les sociétés, même si certains arguments du groupe sont composés de société/établissement ou société/périmètre.

Le droit en « Ecriture » n'est pas contrôlé sur les établissements, les comptes généraux, et les centres d'imputations dans ce traitement. Ce droit « en écriture » est tout de même contrôlé sur les journaux.

Les profils utilisateurs associés à un rôle de type « Administrateur » :

Les profils utilisateurs associés à un rôle de type « Administrateur » peuvent lancer le traitement par groupe de sociétés sans contrainte **de droits en « Ecriture »**.

- Toutes les sociétés du groupe sont autorisées en « Ecriture » dès la validation du groupe de sociétés.
- Quelque soit le paramétrage des droits sur les journaux (Onglet Droits/Fiche société), les droits en « Ecriture » sont automatiquement accordés sur tous les journaux lors du recyclage des anomalies. Les journaux respectant les critères de sélection sont pris en compte dans le traitement.

Les profils utilisateurs associés à un rôle de type « non administrateur » :

Si les profils utilisateurs sont associés à un rôle de type « non administrateur », les droits en « Ecriture » sur les sociétés du groupe sont contrôlés dès la validation du groupe de sociétés. Les sociétés non autorisées en « Ecriture » ne peuvent pas être validées par l'utilisateur dans le tableur du groupe de sociétés.

Le droit en « Ecriture » est contrôlé également sur les journaux dans chaque société du groupe. Si le profil utilisateur est associé à un rôle de type « non administrateur », seuls les journaux autorisés en « Ecriture » sur chaque société sont recyclés dans ce traitement.